

Nanterre, en 1885 : Fallait-il abattre les arbres du boulevard du Midi ?

Abattre ou conserver les arbres lors de travaux d'aménagement, la question est actuelle tout en étant fort ancienne. Il y a un siècle et demi, elle suscitait déjà, à Nanterre, des débats passionnés.

● Par Jean-Paul Cret, Société d'Histoire de Nanterre



La question surgit pour la première fois en 1885, à l'occasion de la construction d'une école maternelle et d'une école de filles, à proximité de celle des garçons, ouverte, elle, en 1874, plus haut dans le boulevard du Midi (sur des terrains légués par Jean-Baptiste Lemaître, à condition qu'une rue porte le nom de son père, Thomas). Les façades principales et les entrées devant se situer le long du boulevard, il s'agissait de savoir s'il était possible de conserver, ou non, les arbres plantés un demi-siècle auparavant, lors de la destruction des remparts qui entouraient le bourg.

Une question difficile à trancher

La commission scolaire du conseil municipal est saisie du problème. Lors de la séance du 25 avril 1885, son président, Hippolyte Jourdeneaud, déclare que, par 5 voix contre 2,

la commission propose « l'abattage immédiat de 12 arbres de la première rangée ». Les documents conservés ne précisent pas les arguments échangés par la majorité et la minorité, mais chacun peut aisément les imaginer : facilité des travaux et sécurité, face à la préservation de la nature et de l'héritage des anciens.

Le Maire, Achille Hennape, demande alors au conseil de se prononcer sur ces conclusions et, surprise, le conseil ne peut se départager : 10 voix pour l'abattage et 10 voix contre. On procède alors à un nouveau vote où les partisans de l'abattage l'emportent par 12 voix, contre 7 et une abstention. « Faut-il pour autant abattre l'ensemble des 12 arbres identifiés par la commission, » demande cependant le Maire ? Le conseil vote une troisième fois et, par 13 voix contre 7, demande à la commission « d'étudier quels sont les arbres qui doivent être abattus et de présenter un nouveau rapport ».

Deux mois plus tard, le 9 juin, Hippolyte Jourdeneaud explique que « la commission n'étant pas d'accord à ce sujet, c'est au conseil qu'il appartient de trancher la question ». Le compte rendu de séance indique « qu'une assez longue discussion s'engage et finalement le conseil ajourne sa décision ». Il est fort regrettable qu'à cette époque les séances du conseil n'aient pas fait l'objet d'une transcription complète des débats sur un sujet qui devait être ressenti comme important et conflictuel au point de susciter cette longue discussion sans qu'un accord en ressorte.

De nouvelles longues discussions

L'affaire revient donc en séance le 2 juillet. Achille Hennape était un Maire entreprenant tout autant qu'autoritaire, on le surnommait

d'ailleurs « le bouillant Achille ». Aussi, pour éviter que le débat s'éternise, il avait décidé de reprendre en main la question. C'est donc lui qui annonce que la commission a réussi à se mettre d'accord sur les arbres à abattre et que « pour ne pas retarder indéfiniment l'exécution des travaux des écoles, [il] a cru de son devoir de consulter officiellement les diverses commissions du conseil », sans donner plus de précision sur le contenu de l'accord. Il estime que, après ces consultations officielles, la question a été tranchée « dans un sens affirmatif » mais demande, cependant, au conseil son « approbation officielle ».

Une nouvelle longue discussion s'engage. Le conseiller Pierre Rouleau y déclare « qu'il a toujours été contraire à l'abattage d'aucun arbre [sic] ». Les propos des autres intervenants ne sont pas précisés et le « conseil approuve la décision prise officiellement ». Rédaction frustrante, puisque nous ignorons toujours les arguments échangés et les raisons de ces longues discussions. Une carte postale ancienne montre que des arbres ont bien été supprimés devant la façade des écoles, mais sans qu'on puisse en estimer le nombre.



Abattre et replanter

En revanche, au mois de novembre de cette même année 1885, le conseil décida à l'unanimité de planter des arbres sur le nouveau boulevard de la Seine. Mais quelle essence choisir ? La commission de la voirie s'empare de la question, mais ne parvient pas à trancher entre platane et tilleul. La chose est jugée suffisamment sérieuse pour que le vote se déroule « à bulletin secret ». Le tilleul est éliminé après plusieurs scrutins et le platane finalement adopté. Les arbres devront avoir entre 16 et 18 cm de diamètre, être plantés à 10 m les uns des autres et à 1 m de la bordure du trottoir. On notera que le rédacteur du compte rendu n'a pas été avare de précisions, alors qu'il avait été plus laconique lorsqu'il s'agissait d'abattre et non de planter !

Sources : registre des délibérations du conseil municipal pour l'année 1885, archives communales de Nanterre.

